



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 14 NOVEMBRE 2018

À 17 H 30

PROCÈS-VERBAL 18-10

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-président
M. Pierre Avar	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur planification et innovation, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Maxime Ferland	Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 096-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018 -

RÉSOLUTION 097-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 octobre 2018.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 octobre 2018 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 098-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame Nicole Couture, cliente du transport urbain

Madame Couture remercie la STS concernant la gestion du dossier de son fils, Éric Samson.

Monsieur Éric Samson, client du transport adapté et du transport urbain

Monsieur Couture remercie la STS concernant la gestion de son dossier.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain.

Monsieur David Maurice, Les Amis de la Terre de l'Estrie

Monsieur Maurice propose un projet de gratuité des transports à l'extérieur des heures de pointe.

Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Marsan félicite le Centre de mobilité durable de Sherbrooke pour son site web et suggère que les notions de développement durable soient priorisées davantage par la STS.

Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Guay demande un suivi concernant le pôle de mobilité au centre-ville et la Station du Dépôt.

Monsieur Nicolas Payette-Prévost, Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

Monsieur Payette-Prévost demande une rencontre avec le conseil d'administration. Il invite la STS à collaborer avec la FEUS dans la recherche de solutions sur les questions de mobilité.

5. EXCUSES POUR ABSENCES -

RÉSOLUTION 099-18

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) prévoit qu'un membre du conseil d'administration cesse d'être membre s'il fait défaut d'assister à deux assemblées consécutives sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration avant la clôture de la troisième assemblée;

CONSIDÉRANT QUE madame Évelyne Beaudin n'a pu assister à deux assemblées consécutives, soit les assemblées ordinaires du 12 septembre 2018 et du 17 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'absence de madame Évelyne Beaudin soit et est excusée par le conseil d'administration.

- ADOPTÉ -

6. **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LE SYNDICAT DU PERSONNEL DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA STS (CSN) -**

RÉSOLUTION 100-18

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Société de transport de Sherbrooke et le Syndicat du personnel du transport adapté de la STS (CSN) est échu depuis le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT la négociation entre les parties;

CONSIDÉRANT le vote favorable de l'assemblée générale du Syndicat du personnel du transport adapté de la STS (CSN) du 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le président, le directeur général et les membres du comité de négociation patronal soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la convention collective avec le Syndicat du personnel du transport adapté de la STS (CSN) telle que négociée entre les parties pour la période 1^{er} mars 2018 au 28 février 2023.

Que la convention collective de travail, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A18-27.

- ADOPTÉ -

7. **RAPPORT DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017 -**

RÉSOLUTION 101-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport des activités pour l'année 2017 soit et est déposé et conservé aux archives sous le no A18-28.

- ADOPTÉ -

8. RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS NUMÉROS R-032, R-037 ET R-040 À UN COÛT MOINDRE -

RÉSOLUTION 102-18

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie des règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Société;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Société de transport de Sherbrooke modifie les règlements identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe.

Que la Société de transport de Sherbrooke informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

Que la Société de transport de Sherbrooke demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit et est transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- ADOPTÉ -

9. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2018 -

RÉSOLUTION 103-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 septembre 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 -

RÉSOLUTION 104-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément à l'article 11.3.1 b) du règlement numéro 63 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS), le rapport de l'administrateur préparé par Aon Hewitt pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) -

RÉSOLUTION 105-18

ATTENDU QUE le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) prévoit la constitution d'un comité de retraite dont certains membres sont nommés par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le règlement du Régime prévoit que le mandat des membres du comité de retraite est de trois (3) ans;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Dany Bélanger à titre de représentant de l'employeur, finissant le mandat de monsieur Patrick Dobson, expire le 9 décembre 2018 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Michaël Gauthier à titre de représentant de l'employeur expire le 9 décembre 2018 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que monsieur Dany Bélanger, directeur planification et innovation de la Société de transport de Sherbrooke, soit et est nommé représentant de l'employeur au sein du comité de retraite pour un mandat de trois (3) ans à compter du 9 décembre 2018.

Que monsieur Michaël Gauthier, directeur des ressources humaines, soit et est nommé représentant de l'employeur au sein du comité de retraite pour un mandat de trois (3) ans à compter du 9 décembre 2018.

- ADOPTÉ -

12. RÉSILIATION DU CONTRAT RELATIF À L'APPEL D'OFFRES STS-16-03 : SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS 2016, 2017, 2018 ET 2019 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -

RÉSOLUTION 106-18

ATTENDU QU'en date du 17 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a adopté sa résolution n° C.M. 2018-3899-00 prévoyant que la Ville de Sherbrooke procédera à un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2018 à 2020 de la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la firme comptable retenue procédera également à l'audit des rapports financiers 2018 à 2020 des organismes paramunicipaux faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Sherbrooke, le tout tel que prévu à la Loi 155, soit la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*;

ATTENDU QUE l'adoption de cette résolution entraîne la nécessité de procéder à la résiliation du contrat que la STS a conclu, en septembre 2016, avec la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour les services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2016, 2017, 2018 et 2019, octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. par la résolution no 086-16, soit et est résilié conformément à l'article 13.03 d) dudit contrat.

Que cette résiliation prenne effet quinze (15) jours après que l'adjudicataire ait reçu l'avis de résiliation.

- ADOPTÉ -

13. DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 20 JUIN ET 5 SEPTEMBRE 2018 -

RÉSOLUTION 107-18

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes rendus des réunions du Comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 20 juin et 5 septembre 2018 soient et sont déposés sur le bureau.

- ADOPTÉ -

14. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 108-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois d'octobre 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

15. AUTORISATION DE DÉPENSES -

RÉSOLUTION 109-18

ATTENDU QUE le parc de véhicules en régie et en sous-traitance augmente;

ATTENDU QUE les véhicules requis pour la livraison du service doivent être équipés du Système d'aide à l'exploitation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise une dépense de 56 345,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition des équipements requis pour le Système d'aide à l'exploitation auprès de ISR Transit inc.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Ariadne C. Echevers

Madame Echevers souligne le bon travail des membres des tables de négociation.

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance félicite le travail des gens ayant collaboré à la réalisation du rapport annuel 2017.

Madame Évelyne Beaudin

Madame Beaudin souligne la qualité du rapport annuel 2017 et félicite le travail des gens ayant collaboré à la réalisation de celui-ci.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 25.

Sherbrooke (Québec), le 14 novembre 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger